

**60e Congrès**

**Société Québécoise de Science Politique**

# **LA NÉGOCIATION POLITIQUE : UN ART EN PERTE DE VITESSE ?**

**19-20 mai 2023**

**Université Laval, Québec**



**SQSP@UQAM.CA**

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, VISITEZ WWW.SQSP.UQAM.CA**



# La négociation politique de coalitions surdimensionnées. L'art de s'ouvrir et de choisir

Geoffrey GRANDJEAN (ULiège)

Cette communication découle de l'article suivant : GRANDJEAN Geoffrey et MEENS Valentine, « Opening an absolute majority. A typology of motivations for opening and selecting coalition partners », *Politics of the Low Countries*, 2022, vol.4, n° 1, pp. 27-51.

## Résumé

À la suite des élections communales en Région wallonne (Belgique) du 14 octobre 2018, 189 groupes politiques ont remporté une majorité absolue. 22 d'entre eux ont décidé de ne pas exercer seul le pouvoir, mais de privilégier la formation d'une coalition surdimensionnée en intégrant un partenaire minoritaire. L'objectif de cette communication est de cerner les motivations expliquant la formation d'une majorité politique communale alors qu'un des partenaires possède une majorité absolue. Des entretiens semi-directifs avec des bourgmestres et des chefs de file des groupes politiques de ces communes permettent d'identifier les motivations du choix de l'ouverture, d'une part, et du choix du partenaire minoritaire, d'autre part. En établissant un modèle distinguant les motivations nécessaires et les motivations de soutien, cette communication montre que la recherche d'une plus grande représentativité est une motivation nécessaire conditionnant le choix de l'ouverture alors que les affinités personnelles et les souvenirs du passé sont des motivations nécessaires conditionnant le choix du partenaire minoritaire. En hiérarchisant les motivations, cette communication montre que certaines motivations soutiennent les motivations nécessaires sans conditionner la négociation d'une coalition surdimensionnée.

## Mots-clés

Négociation, Majorité absolue, Coalition surdimensionnée, Motivations, Élection locale.



La négociation d'un « pacte de majorité »<sup>1</sup>, document marquant le point de départ d'une nouvelle mandature communale en Région wallonne (Belgique), n'est pas un acte anodin dans la vie politique locale puisqu'il lie les partenaires de majorité pour six ans. Il constitue l'aboutissement de négociations entre les représentants de diverses listes électorales. Toutes les communes wallonnes (au total 262) ne sont toutefois pas concernées par la négociation d'une majorité politique. En effet, suite aux élections communales du 14 octobre 2018, 189 groupes politiques ont remporté une majorité absolue. Parmi ces 189 groupes politiques, 167 ont décidé d'exercer le pouvoir seul. 64 % des communes wallonnes sont donc dirigées par une seule formation qui a décroché plus de la moitié des sièges au conseil communal.

22 groupes politiques parmi les 189 ayant remporté une majorité absolue ont décidé de ne pas gouverner seuls et de former une coalition en s'ouvrant à un partenaire additionnel<sup>2</sup>. De prime abord, cette ouverture peut paraître surprenante car ces groupes politiques ont la majorité des sièges au conseil communal. Cette ouverture implique donc un partage du pouvoir local qui n'est pas *a priori* nécessaire. Le choix d'ouvrir une majorité absolue est porteur d'enjeux puisqu'il conditionne le déroulement de la mandature ainsi que l'adoption et le contenu des politiques publiques communales.

À travers une analyse exhaustive – nous étudions les 22 cas concernés par l'ouverture d'une majorité absolue – nous identifions les motivations qui poussent les représentants politiques à ouvrir une majorité politique absolue en termes de sièges à d'autres partenaires et à choisir un partenaire plutôt qu'un autre. La double question de recherche à la base de cette communication est dès lors formulée en ces termes : pourquoi les groupes politiques qui détiennent une majorité absolue des sièges au conseil communal suite aux élections du 14 octobre 2018 ouvrent-ils leur majorité à un parti minoritaire et pourquoi choisissent-ils ce parti ?

Afin de répondre à cette question, nous intégrons premièrement notre analyse dans la continuité des précédentes études relatives aux coalitions locales et nous identifions la spécificité de notre recherche. Deuxièmement, nous détaillons les caractéristiques des 22 communes faisant l'objet de la présente étude et nous expliquons nos choix méthodologiques de type qualitatif. Troisièmement, nous proposons une typologie analytique des motivations expliquant l'ouverture d'une majorité absolue et le choix du partenaire afin de proposer un modèle des motivations relatif aux négociations de coalitions surdimensionnées au niveau local lorsque le partenaire principal dispose de la majorité absolue des sièges au conseil communal.

## **1. La formation d'une coalition**

Depuis la fusion des communes belges en 1977, le nombre de coalitions locales s'accroît (Dandoy, 2018, 513). Comment sont dès lors envisagées les négociations des coalitions au niveau local ? Celles-ci font l'objet d'une foisonnante littérature scientifique depuis les années 1960, en intégrant également les études portant sur les autres niveaux de pouvoir. Nous

---

<sup>1</sup> Le pacte de majorité comprend l'indication des groupes politiques qui forment la majorité communale, l'identité du bourgmestre, des échevins ainsi que celle du président du conseil de l'action sociale pressenti. Article 1123-1 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (ci-après CDLD).

<sup>2</sup> Les 22 communes sont : Andenne, Ans, Aywaille, Bernissart, Binche, Charleroi, Courcelles, Estinnes, Florennes, Grâce-Hollogne, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Marche-en-Famenne, Montigny-le-Tilleul, Mouscron, Péruwelz, Rixensart, Seneffe, Silly, Spa, Theux, Thuin et Wavre.

proposons de présenter d'abord les résultats relatifs aux négociations de majorités politiques, d'une manière générale, et de présenter ensuite les résultats spécifiques aux négociations de majorités politiques locales, en tenant particulièrement compte du contexte wallon.

D'une manière générale, les négociations visent à « l'instauration d'une alliance notoire – c'est-à-dire publique et publicisée par ses protagonistes – et durable entre des groupes partisans pour gouverner une institution, qui se traduit par une participation conjointe à un exécutif » (Bué & Desage, 2009, 10). Les multiples théories développées sur les négociations de coalitions poursuivent un double dessein : d'une part, prévoir la formation des alliances et, d'autre part, comprendre les décisions et les comportements des acteurs politiques. Ces théories ont comme point de départ une approche inspirée du choix rationnel postulant que les hommes et les femmes politiques agissent de manière rationnelle en privilégiant le choix requérant le moins de ressources et de coûts possibles au vu de son rendement (Downs, 1957, 137). Les théories et les analyses sur les formations de coalitions se sont rapidement diversifiées et enrichies, permettant d'identifier les principales motivations expliquant les formations de ces coalitions. Certaines théories et analyses se sont notamment intéressées au suivi du processus des négociations de cas déviants comme les coalitions surdimensionnées (Dumont *et al.*, 2011) ou ont pris en compte les dimensions de psychologie sociale (Andeweg, 2003), enrichissant la littérature sur le sujet.

La première motivation est la recherche de pouvoir (Debus, 2008a). Les partis politiques intègrent ainsi un exécutif afin de posséder du pouvoir, matérialisé par les mandats (Wille & Deschouwer, 2012, 25). Dans cette perspective, les partis politiques ont tendance à minimiser le nombre de partenaires composant la majorité pour obtenir davantage de mandats (Bonnet & Scheimel, 1972, 270). Ils s'associent alors aux partenaires strictement nécessaires pour atteindre une majorité, tout en rejetant les partenaires superflus. Ce faisant, ils créent une « coalition minimale gagnante » (Riker, 1962, 32). Dans le cadre de cette communication, les groupes étudiés ne s'inscrivent *a priori* pas dans cette perspective car le partenaire qui rejoint une majorité absolue n'est pas nécessaire. Il faut consécutivement tenir compte des cas des coalitions surdimensionnées (Riker, 1962, 54 ; Volden & Carrubba, 2004), lorsqu'un parti politique gagne une majorité absolue et intègre un partenaire supplémentaire dans son exécutif. Plusieurs raisons expliquent ce choix. Un parti peut ainsi chercher à préserver le pouvoir à plus long terme et à garantir sa place dans une future majorité s'il vient à perdre sa majorité absolue (Wille & Deschouwer, 2012, 112). Les coalitions surdimensionnées peuvent également être favorisées durant les périodes de crise (Diermeier & Merlo, 2000 ; Baron & Diermeier, 2001) ou selon les contextes institutionnels (Lijphart, 1984 ; Sjölin, 1993).

La deuxième motivation qui anime les acteurs politiques lorsqu'ils forment une coalition est la concrétisation d'idéologies politiques à travers des politiques publiques par l'établissement d'une alliance leur donnant la possibilité de mettre en œuvre leur programme électoral et de réaliser les résultats politiques désirés (Axelrod, 1970 ; Strom, 1990 ; Crombez, 1996 ; Carrubba & Volden, 2000). Pour ce faire, les partis politiques peuvent former consécutivement une « coalition minimale entre partis adjacents » (Axelrod, 1970). Ce dernier enseignement est toutefois discuté (Volden & Carrubba, 2004). Dans la perspective d'une coalition minimale entre partis adjacents, les partis politiques ont tendance à s'allier avec leur voisin sur l'échiquier politique afin de minimiser les dissonances idéologiques et d'appliquer leurs promesses électorales plus aisément (Andeweg, 2011 ; Olislagers & Steyvers, 2015, 215). Les recherches

attestent également que les résultats politiques désirés des partis sont davantage repris dans des accords de coalition et qu'ils sont davantage réalisés lorsque ces partis ont un rôle clé dans la coalition (Debus, 2008a). De plus, les partis médians sont plus souvent inclus dans une coalition surdimensionnée (Andeweg, 2011) et la recherche de politiques publiques plus équilibrées peut être recherchée à travers une coalition surdimensionnée (Jungar, 2011).

La troisième motivation animant les partis politiques est le maintien du soutien électoral, voire l'adhésion de nouveaux électeurs. Cette maximisation du soutien électoral peut être comprise comme un moyen utilisé pour obtenir du pouvoir et exercer une influence sur les politiques publiques (Downs, 1957, 34-35). En effet, avec un nombre élevé d'élus, le poids d'un parti politique dans les négociations et sa part dans le jeu politique sont plus imposants (Dodd, 1974, 1097), même s'il n'obtient pas nécessairement un nombre plus conséquent de postes au sein d'une coalition (Debus, 2008a). Épinglons toutefois une limite à la recherche de soutien électoral : les partis politiques ont tendance à ne pas former une coalition avec un autre parti qui représente la menace la plus importante en termes électoraux (Thrasher, 1999).

Si ces trois types de motivations entraînent des formations différenciées de coalitions, il est nécessaire d'intégrer les multiples contraintes qui pèsent sur les partis politiques lors des formations de ces coalitions. De nombreuses contraintes ont ainsi été identifiées par la littérature scientifique dans la mesure où « le monde réel des coalitions est celui des contraintes » (Strom *et al.*, 1994, 307). Premièrement, les contraintes sont institutionnelles dans la mesure où toute une série de règles juridiques concernent la taille et la composition des coalitions exécutives, l'investiture des coalitions et le déroulement des négociations (Strom *et al.*, 1994). L'effet du bicaméralisme sur la formation de coalitions surdimensionnées est discuté, certains auteurs ayant montré l'effet du bicaméralisme sur la constitution de coalitions surdimensionnées (Lijphart, 1984 ; Sjölin, 1993), alors que d'autres l'ayant réfuté (Volden & Carrubba, 2004). Par contre, lorsque des majorités spéciales sont nécessaires pour adopter certaines réformes, les coalitions surdimensionnées sont alors nécessaires (Andeweg, 2011, 197). Deuxièmement, les contraintes sont contextuelles dans la mesure où les coalitions sont formées dans des systèmes politiques présentant des variations historiques, identitaires, symboliques propres à chaque pays (Müller *et al.*, 2008 ; Magre & Pano, 2019). Les situations de crise peuvent également expliquer la formation de coalitions surdimensionnées, lorsque les politiques publiques existantes sont plutôt extrêmes (Baron & Diermeier, 2001), même si ces résultats ont été infirmés (Volden & Carrubba, 2004). Troisièmement, les contraintes sont partisans dans la mesure où les partis politiques peuvent obéir à des règles déterminées pour la formation des coalitions (Strom *et al.*, 1994) et dans la mesure où un haut niveau de division au sein d'un parti a des effets négatifs sur sa probabilité d'entrer dans une coalition (Bäck, 2008). À cet égard, tous les membres des partis politiques n'ont pas nécessairement les mêmes objectifs (Budge & Laver, 1986) : certains visent l'occupation d'un poste de pouvoir alors que d'autres souhaitent la concrétisation de leurs idéologies ou encore la préservation de leur soutien électoral (Bué & Desage, 2009). Certains nouveaux partis peuvent également estimer qu'il est préférable de monter dans une coalition surdimensionnée afin d'éviter l'opposition qui n'est pas payante (Jungar, 2011). Quatrièmement, les accords de coalition sont directement contraints par les préférences politiques des partenaires de coalition (Müller *et al.*, 2008 ; Müller & Strom, 2008) qui cherchent notamment à sécuriser la réalisation de leur programme politique, lorsque les tensions sont importantes au sein d'une coalition (Klüver & Bäck, 2019). Ces différentes contraintes constituent autant de facteurs de dépendance au sentier qui

façonnent les coalitions politiques (Müller & Strom, 2008). Consécutivement, la recherche de partenaires de coalition se fait dans « l'ombre du passé » (Müller *et al.*, 2008, 15). Les expériences passées sont donc mises en évidence pour prédire la composition des gouvernements (Steyvers *et al.*, 2008, 184).

Si la Belgique est un État concerné plus que d'autres par les coalitions surdimensionnées (Andeweg, 2011, 197), analyser les formations de coalitions dans le système politique belge nécessite enfin de tenir compte des multiples enseignements tirés par la littérature scientifique concernant la congruence des majorités entre les différents niveaux de pouvoir, compte tenu de l'organisation institutionnelle, fédérale et décentralisée (Wille & Deschouwer, 2012, 112). Même s'il a été montré que les formations de coalitions au niveau régional sont différentes du niveau national, notamment en Belgique (Downs, 1998) et que les partis politiques régionaux peuvent adopter des positions programmatiques différentes de celles de leur organisation fédérale, notamment en Allemagne (Debus, 2008b), d'autres études ont montré l'importance de la congruence entre les niveaux de pouvoir lors des formations de coalitions (Bäck *et al.*, 2013). Ainsi, la congruence est totale lorsque les mêmes partis sont membres des exécutifs au sein des niveaux de pouvoir différents (Deschouwer, 2009, 16). La congruence est également recherchée lorsqu'il n'y a pas de partis politiques nationaux, comme c'est le cas en Belgique (Deschouwer, 2009). La raison principale expliquant la recherche de la congruence par les partis politiques est la présence d'un parti à des niveaux de pouvoir distincts permettant de maintenir une cohérence dans la façon d'orienter les politiques publiques, avec comme conséquence une crédibilité croissante du parti politique (Deschouwer, 2009, 17).

Si les nombreuses études citées permettent d'avoir une idée assez précise des raisons qui expliquent les formations de coalitions, notamment dans le contexte politique et juridique belge, il est toutefois important de rappeler que les formations des coalitions locales sont bien différentes de celles qui se déroulent au niveau national et régional (Laver, 1989). Ainsi, plusieurs divergences ont été constatées, notamment dans le contexte britannique, en termes de gains politiques, de positions politiques et de contextes de négociation (Laver *et al.*, 1987) et par des préoccupations normatives traduisant une norme du consensus politique entre acteurs, surtout dans le contexte du Danemark pour comprendre les coalitions surdimensionnées au niveau local (Serritzlew *et al.*, 2008). Cela signifie que les formations de coalitions locales méritent une attention particulière, de nature à justifier la présente communication.

Les négociations de majorités politiques au niveau local, en Belgique en général et en Wallonie en particulier, présentent certaines spécificités. Premièrement, en ce qui concerne la thématique des « coalitions minimales entre partis adjacents », il a déjà été constaté que les programmes politiques semblent moins déterminants, car les différences entre les partis ne sont pas insurmontables au niveau local (Wille & Deschouwer, 2012, 117).

Deuxièmement, il faut insister sur l'importance des contraintes institutionnelles au niveau local. En effet, ces contraintes pèsent particulièrement sur la formation de coalitions locales lorsque les règles juridiques imposent l'élection directe du bourgmestre qui révèle une forme de présidentialisation de la vie politique locale (Copus, 2019). Celui-ci est ainsi un « joueur puissant » dans le jeu de la formation de coalition (Strom & Swindle, 2002 ; Debus & Gross, 2016), affaiblissant par la même occasion l'influence des conseillers communaux sur lui (Copus,



2019). Précisons toutefois que la confiance des bourgmestres quant à la réalisation de leurs projets politiques semblent être plus faible lorsqu'ils sont élus directement (Ervik, 2015). La Région wallonne est particulièrement concernée par ces résultats puisque, selon l'article L1123-4 CDLD, « est élu de plein droit bourgmestre, le conseiller de nationalité belge qui a obtenu le plus de voix de préférence sur la liste qui a obtenu le plus de voix parmi les groupes politiques qui sont parties au pacte de majorité ». Insistons bien sur la spécificité wallonne qui implique que la négociation de la majorité politique communale se déroule avant la désignation du bourgmestre. Il est donc nécessaire d'être partie au pacte de majorité pour être désigné bourgmestre. Consécutivement, il peut arriver qu'un élu ayant le nombre le plus élevé de voix de préférence ne soit pas bourgmestre si son parti n'est pas inclus dans le pacte de majorité (Matagne *et al.*, 2011 ; Grandjean, 2016).

Troisièmement, en termes de division au sein de partis politiques, la pluralité d'attentes peut faire émerger des dissensions au sein de ceux-ci, notamment en cas de majorité absolue (Wille & Deschouwer, 2012, 104). Ces dissensions poussent parfois un parti à constituer une coalition surdimensionnée lorsque le groupe se sent fragilisé par les revendications d'un ou plusieurs membres ou par les difficultés posées par un nombre limité de conseillers communaux en vue de l'adoption de certaines décisions, entre autres (Laver & Schofield, 1990 ; Wille & Deschouwer, 2012, 22). Le parti politique s'allie alors avec une liste supplémentaire afin de préserver une majorité stable tout au long de la mandature, même si cela peut engendrer des conflits entre les colistiers (Nasseaux, 2002, 6) ou un processus décisionnel plus long (Lupia & Strom, 2008, 13).

Quatrièmement, en termes de préférences politiques des partenaires de coalition, il a été montré que les négociations d'une majorité locale tiennent compte des « antécédents politiques » (Grandjean, 2016) et que les coalitions existantes présentent une plus grande probabilité de reconduction par rapport à de nouvelles collaborations (Wille & Deschouwer, 2012, 25). En effet, les partenaires se connaissant davantage et savent ce qu'ils peuvent obtenir les uns et des autres (Bäck, 2003, 463).

Cinquièmement, en termes de congruence des majorités entre les différents niveaux de pouvoir belge, des spécificités ont été identifiées en ce qui concerne le niveau local. Ainsi, lorsqu'un parti politique dispose d'un ou plusieurs ministres au sein des niveaux de pouvoir supérieurs, les contacts avec les majorités politiques locales dont fait partie ce parti sont facilités (Wille & Deschouwer, 2012, 112), permettant l'avancement de certains projets notamment via davantage de subventions ou d'informations (*Ibid.*, 129). Un parti politique ouvre donc sa majorité à un autre partenaire afin d'avoir des relais supplémentaires aux niveaux supérieurs (Dumont *et al.*, 2008, 139). Soulignons que la congruence entre majorités politiques permet également aux membres d'un parti politique actifs à des niveaux de pouvoir supérieurs d'influencer les négociations d'une majorité politique communale (Dumont *et al.*, 2008). Ainsi, les représentants des instances supérieures d'un parti ont déjà incité une section locale à s'allier avec un partenaire déterminé dans un collège communal (Dumont *et al.*, 2008 ; Grandjean, 2016) ou au contraire, ont montré une résistance quant à une coalition particulière ce qui a amené, dans certains cas, un échec des négociations (Dumont *et al.*, 2008, 139).

Sixièmement, compte tenu du nombre important de coalitions surdimensionnées et non-existantes au niveau local, en Flandre, Ellen Olislagers a déterminé qu'il était nécessaire de

distinguer les « mécanismes nécessaires et de soutien » pour ce type de coalitions. Elle a ainsi montré que l'information imparfaite, les bonnes et mauvaises relations entre les partis et les politiciens et une plus grande implication des partis des niveaux de pouvoir supérieurs ont stimulé la formation de ce type de coalitions (Olislagers, 2013, 167-208).

Par rapport à la littérature existante, nous nous focalisons sur le processus de formation d'une majorité. Notre recherche s'inscrit dans la continuité des auteurs qui s'intéressent au « suivi du processus » (Dumont *et al.*, 2011) en identifiant les motivations des groupes majoritaires et en les hiérarchisant pour comprendre l'ouverture d'une majorité absolue. Pour ce faire, en identifiant les motivations qui ont poussé les 22 groupes politiques détenant une majorité absolue suite aux élections communales du 14 octobre 2018 à former une coalition, notre question de recherche se décline en deux dimensions : 1) nous cherchons à analyser les différentes motivations expliquant les négociations des coalitions surdimensionnée dont le partenaire principal a obtenu la majorité absolue des sièges, 2) dans le contexte communal en Région wallonne.

Par rapport à cette deuxième dimension, il y a un facteur qui n'est pas suffisamment exploré par la littérature scientifique et qui a, selon nous, toute son importance au niveau local : il s'agit du poids des relations interpersonnelles qui a pourtant été identifié depuis longtemps (Gamson, 1961, 375). Ainsi, plusieurs auteurs ont souligné l'importance des relations sociales dans la sélection des partenaires de coalition (Dumont *et al.*, 2008, 133), notamment compte tenu de leur personnalité, de la confiance, du respect et des affinités mutuelles (Wille & Deschouwer, 2012, 122). Dans le cadre de cette recherche, nous souhaitons donc mieux cerner le poids des relations interpersonnelles lors de l'ouverture d'une majorité absolue.

Pour mener cette recherche, nous avons choisi une méthodologie qualitative qui est, selon nous, la plus appropriée pour cerner au mieux les motivations qui expliquent l'ouverture d'une majorité absolue.

## **2. L'étude de l'ensemble des cas wallons concernés**

Les 22 communes qui sont au cœur de cette étude présentent des caractéristiques différentes en fonction de leur situation géographique, du nombre d'habitants, du bourgmestre désigné quasi directement, des listes en présence et de l'importance de la majorité absolue (voir Annexe 1).

Détaillons certaines de ces caractéristiques. Premièrement, du point de vue partisan, onze communes sont menées par un bourgmestre affilié au Mouvement Réformateur (ci-après MR), sept sont dirigées par un bourgmestre membre du Parti socialiste (ci-après PS) et, quatre bourgmestres sont affiliés au Centre démocrate humaniste (ci-après cdH)<sup>3</sup>. Quatorze bourgmestres sont des hommes et huit sont des femmes. Deuxièmement, les partis majoritaires se répartissent entre deux types de listes. D'une part, la majeure partie des listes étudiées sont des listes nationales (Dandoy *et al.*, 2013, 21), dont les candidats se sont présentés sous le nom officiel du parti national (MR, PS, cdH). D'autre part, quelques listes

---

<sup>3</sup> Pour la clarté de notre propos, il peut être intéressant de positionner politiquement les partis. Ainsi, le cdH est un parti chrétien-démocrate, traditionnellement placé au centre de l'axe gauche-droite. ECOLO est un parti écologiste, plutôt de centre-gauche. Le MR est un parti libéral positionné à droite. Le PS est un parti de gauche.

peuvent être considérées comme « quasi-nationales » (*ibid.*), dans la mesure où elles ont adopté une appellation différente du nom de leur parti, tout en montrant clairement leur référence à celui-ci. Ces listes sont par exemple PSD@ (Andenne), NAP-MR (Rixensart) et MR-IC (Péruwelz). Cette catégorie regroupe également les listes dont les membres sont affiliés à un parti (Dodeigne *et al.*, 2020, 41). Troisièmement, l'importance de la majorité absolue détenue par un parti varie d'une commune à l'autre. La majorité est courte lorsqu'elle tient à un ou deux conseillers communaux. Elle est large quand le parti majoritaire détient au moins trois conseillers supplémentaires à la moitié des sièges à pourvoir<sup>4</sup>. Enfin, précisons que 20 groupes majoritaires ont formé une majorité avec un seul partenaire d'appoint, tandis que les deux groupes restants (le PS de Charleroi et le MR de Courcelles) ont intégré deux partenaires supplémentaires.

Afin d'identifier les motivations qui poussent les groupes politiques des 22 communes étudiées à ouvrir leur majorité absolue, des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec les bourgmestres ou les chefs de file des partis détenant la majorité absolue. Trois raisons justifient ce choix. *Primo*, les entretiens semi-directifs relèvent d'une méthode de collecte de données la plus adéquate pour saisir les motivations de l'ouverture d'une majorité absolue et, surtout, pour comprendre la sélection du partenaire de coalition, dans la perspective de l'analyse des relations interpersonnelles et des coalitions surdimensionnées (Coman *et al.*, 2016, 110 ; Orlslagers, 2013, 171). *Secundo*, comme le nombre de communes concernées par l'ouverture d'une majorité absolue est limité, nous avons décidé d'étudier l'ensemble des négociations des coalitions. Cette étude qualitative vise donc l'exhaustivité des cas couverts par cette étude. *Tertio*, dans la mesure où la décision d'ouverture est principalement dans les mains du chef de file ou du candidat ayant obtenu le nombre le plus important de voix personnelles, nous avons prioritairement rencontrés ces personnes. En tout, ce sont 18 bourgmestres qui ont été interrogés<sup>5</sup> et un président de la section locale du parti détenant la majorité absolue. Deux bourgmestres n'ont jamais répondu à plusieurs de nos sollicitations alors qu'une cheffe de file a annulé le rendez-vous compte tenu de la situation sanitaire liée à la Covid-19. Pour pallier cette absence d'entretiens et pour enrichir les données, les articles de presse locale publiés au moment des négociations des majorités communales ont été récoltés<sup>6</sup>.

Outre les entretiens avec les bourgmestres et chef de file issus de 19 groupes politiques ayant la majorité absolue, nous avons rencontré cinq représentants du parti d'appoint qui étaient tête de liste pour les élections communales et qui sont devenus échevins suite aux formations des coalitions. Pour choisir ces cinq représentants, nous avons sélectionné les communes dans lesquelles les partis politiques étaient majoritaires, à la fois suite aux élections communales du 14 octobre 2012 et suite aux élections communales du 14 octobre 2018 mais qui ont toutefois privilégié l'ouverture uniquement suite au second scrutin. Le choix de ce critère découle de notre volonté de déterminer les potentiels éléments déclencheurs poussant les représentants de ces partis à ouvrir leur majorité alors qu'ils ne l'avaient pas fait suite au premier scrutin. Cinq

---

<sup>4</sup> Lorsque le nombre de sièges à pourvoir est impair, la moitié est arrondie à l'unité supérieure.

<sup>5</sup> 16 entretiens sur 18 ont été réalisés en face-à-face, 1 entretien a été réalisé par téléphone et 1 bourgmestre a souhaité répondre à nos questions uniquement par écrit.

<sup>6</sup> Il faut savoir que la période des négociations est indirectement encadrée par le CDLD car le ou les projets de pactes sont déposés entre les mains du directeur général, au plus tard le 2<sup>e</sup> lundi du mois de novembre qui suit les élections (autrement dit le 12 novembre 2018). Article L 1123-1 §2 CDLD. Les articles de la presse locale traitant des négociations de la coalition entre le 15 octobre 2018 et le 18 novembre 2018 ont donc été récoltés.

communes répondent à ce critère : Aywaille, Bernissart, Grâce-Hollogne, Rixensart et Wavre<sup>7</sup>. Nous avons fait le choix de ne pas rencontrer systématiquement les représentants du parti d'appoint pour une double raison. D'une part, des raisons pragmatiques nous ont empêchés de consacrer des moyens et du temps à des entretiens supplémentaires. D'autre part, nous avons fait face à une saturation des données récoltées dans la mesure où la réalisation d'entretien supplémentaire ne nous semblait plus permettre, à un certain stade, l'émergence de nouvelles informations.

Lors de la réalisation des entretiens, les questions ont porté exclusivement sur une des étapes du « cycle de vie des coalitions politiques » (Müller *et al.*, 2008, 8-14), à savoir la phase de formation des coalitions. L'ensemble des entretiens ont été transcrits. Dans la mesure où certains représentants ont souhaité garder l'anonymat, les références aux entretiens sont anonymisées dans la présentation des résultats.

La méthode d'analyse a consisté en une analyse de contenu qualitative qui est une méthode pour décrire la signification du matériau qualitatif étudié (Schreier, 2012, 1-19). Pour ce faire, nous avons identifié les paragraphes des entretiens transcrits faisant référence aux motivations relatives à l'ouverture de la majorité absolue. Notre question de recherche a donc constitué l'angle à partir duquel nous avons analysé notre matériau. Ces paragraphes ont été codés en différentes catégories en fonction de leur signification. Au fur et à mesure, les paragraphes codés ont été regroupés au sein de thématiques principales que reflète la structure de cette communication<sup>8</sup>. L'annexe 2 présente les premiers codes utilisés pour catégoriser les paragraphes des entretiens ainsi que les thématiques principales qui sont ressorties du travail comparatif et qui ont servi de base à la structure de cette communication. Comme nous avons nous-même décidé de la signification intrinsèque du matériau analysé, notre analyse devait être systématique, d'un double point de vue. D'une part, nous avons examiné tout notre matériau en identifiant les parties de celui-ci qui pouvaient être rattachées à notre question de recherche et en les codant consécutivement en fonction de leur signification. D'autre part, la même séquence d'étapes a été appliquée pour chaque entretien de notre matériau : lecture, identification des paragraphes en lien avec la question de recherche, codage, regroupement en thématiques principales. Ce travail a été réalisé avec l'aide d'un logiciel d'analyse qualitative faisant partie de la famille des *computer-assisted qualitative data analysis* (CAQDAS), à savoir Weft. Favorisant la réflexivité (Megan *et al.*, 2016), ce logiciel nous a surtout permis de mettre en correspondance les différentes motivations présentes dans les entretiens, à partir des codes que nous avons établis. Le codage a été réalisé en tenant compte des résultats scientifiques précédents. Nous avons ainsi régulièrement trouvé les traces de précédentes études scientifiques dans le cadre de notre analyse de contenu qualitative. L'identification des différentes motivations expliquant l'ouverture d'une majorité absolue découle donc d'une démarche itérative (Sinkovics & Alfodi, 2012) entre les résultats de recherches précédentes et nos entretiens.

---

<sup>7</sup> Les entretiens avec ces cinq échevins ont été réalisés par visio-conférence en raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19.

<sup>8</sup> Notre codage a ainsi rempli les exigences d'une analyse de contenu qualitative : unidimensionnalité des codes (le codage ne doit capturer qu'un seul aspect du matériau), exclusivité mutuelle des codes, exhaustivité des codes et saturation des codes (tous les codes doivent renvoyer à un contenu du matériau) (Schreier, 2012, 71-79).

### 3. L'ouverture des majorités absolues locales

Sur la base de notre analyse de contenu qualitative, nous présentons les motivations qui président à l'ouverture d'une majorité absolue au niveau local. Plus précisément, notre analyse a permis d'identifier deux étapes fondamentales dans les formations des coalitions étudiées. La première étape est relative à la décision de l'ouverture (3.1.) alors que la seconde étape renvoie au choix du partenaire minoritaire (3.2.).

#### **3.1. Le choix de l'ouverture**

Trois raisons principales justifient le choix de l'ouverture : assurer une gestion communale plus « efficace », disposer de relais supplémentaires au sein des autres niveaux de pouvoir et former une majorité plus représentative de la population permettant de donner une image d'ouverture, confirmant par la même occasion certains résultats de précédentes recherches, tout en enrichissant celles-ci.

##### 3.1.1. La triple efficacité des coalitions locales

Le choix de l'ouverture s'explique d'abord par la volonté d'assurer une gestion communale plus efficace, affinant ainsi les résultats d'études précédentes relatives à la concrétisation d'idéologies politiques à travers des politiques publiques (Axelrod, 1970 ; Strom, 1990 ; Crombez, 1996 ; Carrubba & Volden, 2000 ; Dumont *et al.*, 2008 ; Wille & Deschouwer, 2012 ; Olislagers & Steyvers, 2015). Notre étude permet plus spécifiquement de catégoriser cette efficacité car les entretiens révèlent trois registres de discours différents permettant de concrétiser une idéologie politique.

Premièrement, l'efficacité est institutionnelle. 17 groupes politiques sur 22 détiennent une majorité absolue courte. Cela signifie que lors d'une séance au conseil communal, si un ou deux conseillers communaux de la majorité sont absents, le groupe majoritaire perd sa majorité absolue et risque alors de ne pas pouvoir adopter les points prévus à l'ordre du jour. Lorsqu'un groupe au sein du collège communal dispose d'un nombre de conseillers quasiment équivalent au nombre de membres de l'opposition, le risque de blocage dans la gestion communale est estimé trop élevé pour les acteurs rencontrés (BA5, BD3, BX1, BA4, BA3, BX9, BX6, BA8 & PD9). D'une manière générale, les bourgmestres estiment qu'il est effectivement plus confortable de mener le travail quotidien d'une commune quand la majorité en place est plus large. Celle-ci leur permet alors d'effectuer le travail plus sereinement et plus confortablement (BA5, BD3, BX1). Par conséquent, les groupes politiques détenant une majorité absolue courte privilégient l'ouverture pour pouvoir diriger la commune plus aisément et concrétiser leur programme électoral plus facilement (PX2).

Les entretiens nous permettent de noter que cette volonté de former une coalition pour renforcer la majorité peut provenir de deux facteurs. D'une part, l'introduction d'une motion de méfiance individuelle et collective dans le droit communal de la Région wallonne en décembre 2005 a, dans certaines communes (BD3), accentué cette nécessité d'avoir une majorité plus confortable. Depuis 2006, les majorités communales peuvent effectivement être renversées par « la moitié au moins des conseillers de chaque groupe politique formant une majorité alternative » (Article L1123-14 CDLD ; Matagne *et al.*, 2011 ; Gustin, 2018). Former

une coalition surdimensionnée permet ainsi de réduire le risque de vote d'une motion de méfiance constructive (BA3). D'autre part, si les formations politiques souhaitent composer une majorité confortable, c'est en raison de l'expérience passée d'un blocage politique découlant d'une majorité courte (BD3, BA4 & BX6).

Deuxièmement, l'efficacité est stratégique. Le choix de l'ouverture s'explique par la volonté des chefs de file de s'assurer d'une minorité étroite au conseil communal (BX5, BD3, BX9 & BX4). En effet, le corollaire d'une majorité large est une opposition plus étriquée. Quand l'opposition est composée de quelques personnes membres d'un ou deux partis, elle prend peu de place, puisque les critiques et les remarques sur les politiques publiques adoptées pèsent moins. Les échevins et bourgmestres affirment alors consacrer davantage de temps au travail quotidien et moins à la défense de leurs projets devant la population ou les médias (BX4). Une majorité dont les décisions font l'objet de peu de contestations renvoie d'ailleurs, selon un bourgmestre, une meilleure image aux citoyens (BX5).

Troisièmement, l'efficacité est stabilisatrice. Si la recherche de stabilité a déjà été analysée au niveau local belge (Nassaux, 2002), nous pouvons constater que cette stabilité alimente l'efficacité d'une double manière. D'un côté, des dissensions peuvent exister entre les membres d'un même groupe politique, ce qui est notamment le cas pour les listes d'ouverture constituées de plusieurs tendances politiques. La formation d'une coalition est alors un moyen pour atténuer les tensions au sein des groupes politiques (BA6, BA7, BX7 & BX9). D'un autre côté, lorsque la majorité absolue est plus courte, le poids relatif de chacun de ses membres est d'autant plus significatif. Le choix de l'ouverture peut donc résulter de la volonté de ne pas dépendre d'une minorité constituée d'une ou deux personnes exerçant « une pression », « un chantage » ou imposant « un droit de veto » (BA3, BA7, BD3, BX6, BX4, PX2).

Au final, les trois types d'efficacité justifiant l'ouverture d'une majorité absolue concourent à la volonté de concrétisation des idéologies politiques à travers des politiques publiques, tant du côté du parti détenant la majorité absolue que du côté du partenaire de coalition (BA3, BA5, BD2, PD6, PD9 & PD7), que ce soit pour avoir la majorité nécessaire au conseil communal pour adopter des politiques publiques, que ce soit pour s'assurer d'avoir une opposition la plus étroite possible qui serait susceptible de critiquer les politiques publiques ou que ce soit pour garantir une certaine stabilité dans l'adoption des politiques publiques.

### 3.1.2. Les relais des coalitions locales

Le choix de l'ouverture s'explique ensuite par la recherche d'une certaine congruence, comme nous l'avons détaillée précédemment. Cette congruence est d'autant plus importante pour les acteurs politiques locaux que les communes, en tant que pouvoirs subordonnés, bénéficient d'un pouvoir propre de décision et d'une autonomie organique au titre de la décentralisation mais exercent également certaines compétences en tant que représentantes des institutions fédérales, régionales ou communautaires au titre de la déconcentration (Articles 41 et 162 de la Constitution belge ; Durviaux, 2018, 192). Dans le cadre de la mise en œuvre de leurs compétences, les acteurs politiques locaux sont donc fréquemment en contact avec les niveaux de pouvoir supérieurs, que ce soit pour « obtenir des informations sur l'avancement des dossiers », sur les décisions prises ou tout autre service (BA1, BD3, BA5, BX1, BD2, BA4, BA3, BX3, BA6, BX7, BX9 & BA2). Dans une telle configuration institutionnelle, les membres des

collèges communaux ont plus de facilité à communiquer avec des représentants politiques des échelons supérieurs de leur couleur politique (BA3, BX7 & BA7), révélant ainsi l'importance des relations interpersonnelles. Par conséquent, les groupes politiques possédant une majorité absolue forment une coalition avec un autre groupe politique présent dans les exécutifs des niveaux de pouvoir supérieurs (BX1, BA4, BD2, BX7, BX5, BA8, BX4, BA1, BA5 & PX2). D'une manière générale, soulignons que les chefs de file apprécient être en contact avec des représentants politiques de ces niveaux même quand leur parti n'est pas dans la majorité. Ces représentants sont autant de relais permettant de favoriser la mise en œuvre du programme électoral communal (BD3, BX3, BA6 & PC1).

La volonté de disposer de relais dans les niveaux de pouvoir supérieurs est toutefois mise à mal par les calendriers électoraux. En effet, les élections communales et provinciales ont lieu tous les six ans à la moitié du mois d'octobre, alors que les élections régionales et fédérales se déroulent tous les cinq ans à la fin du mois de mai (sauf en cas d'élections fédérales anticipées suite à une crise politique). Ainsi, lors de la mise en place des majorités communales en 2018, les groupes politiques n'avaient pas connaissance avec certitude des partis qui composeraient les exécutifs fédéraux, régionaux et communautaires suite aux élections programmées le 26 mai 2019, même si des « bruits de couloir » (BD8) couraient concernant les potentiels partenaires.

Au final, l'ouverture d'une majorité absolue est justifiée par l'importance des relais disponibles pour les élus locaux, permettant de faciliter la réalisation du programme électoral communal, confirmant ainsi les résultats de précédentes études scientifiques sur la congruence dans un système politique multi-niveau (Strom, 1990 ; Deschouwer, 2009 ; Bäck *et al.*, 2013) tout en insistant tout de même sur l'importance des relations interpersonnelles.

### 3.1.3. La représentativité des coalitions locales

Le choix de l'ouverture se justifie enfin par la volonté de bénéficier d'une majorité plus représentative de la population (AC3, BA1 & BX5). Pour mieux comprendre cet argument, détaillons une spécificité du système électoral communal en Belgique. Ainsi, dans les 22 communes au cœur de cette étude, 17 groupes politiques ont gagné une majorité en sièges, mais pas en voix. Cela s'explique par le mode de scrutin et plus précisément par la clé Imperiali utilisée pour transformer les voix en sièges (Close & Matagne, 2020). Cette clé assure une représentation plus avantageuse à la liste qui a réalisé le meilleur résultat (Lagasse, 2001, 299). Par exemple, le PS de Charleroi en décrochant 41,29 % des voix, remporte 26 sièges sur 51, soit la majorité des sièges à pourvoir au conseil communal. Compte tenu de la clé Imperiali, certains bourgmestres souhaitent en conséquence garantir une représentativité plus large (BX9 & PX2).

Cette ouverture d'une majorité absolue s'inscrit plus largement dans la volonté des acteurs politiques locaux de renvoyer une image d'ouverture (BA5). Un argument de communication envers les citoyens est alors mobilisé par les chefs de file, démontrant leur écoute de l'électorat (BA3). Ces dernières années, différentes communes ont été touchées par des scandales politico-financiers entachant l'image des élus (la Carolo, l'affaire Publifin ou encore le Samusocial) (BD2). Pour redorer cette image, plusieurs bourgmestres ont décidé de ne plus gouverner seuls et de partager le pouvoir communal avec d'autres groupes politiques (BX4, BA3, BA5, BD3, BA6, BA7 & PD8), facilitant par la même occasion la prise de connaissance d'un

plus grand spectre d'informations politiques provenant des citoyens (BX5 & BX8) et nourrissant par la même occasion la réflexion des membres des collèges communaux (BD2, BX7, BX8, BA2 & BA8).

Les acteurs politiques locaux semblent donc avoir intégré la spécificité d'une contrainte institutionnelle (Strom *et al.*, 1994) afin de légitimer davantage les décisions prises par les coalitions en place.

### 3.2. Le choix du partenaire minoritaire

Après avoir présenté les motivations qui expliquent l'ouverture d'une majorité absolue, détaillons désormais celles qui poussent les chefs de file à choisir un partenaire plutôt qu'un autre. Cinq motivations sont identifiées suite aux entretiens avec les chefs de file, permettant à nouveau de confirmer par la même occasion certains résultats de précédentes recherches, tout en enrichissant celles-ci.

#### 3.2.1. La proximité idéologique et programmatique avec le partenaire minoritaire

Comme l'ont déjà montré différents auteurs, en choisissant d'ouvrir une majorité absolue, les chefs de file s'assurent d'une proximité idéologique et programmatique avec leur partenaire de majorité (Adrian, 1977, 1612 ; Bué & Desage, 2009, 16 ; Strom, 1990, 567) et forment consécutivement une « coalition minimale entre partis adjacents » (Axelrod, 1970), permettant ainsi d'appliquer leurs promesses électorales plus aisément (Olislagers & Steyvers, 2015, 215).

Si cette raison est clairement présente dans les discours des chefs de file (BA5, BA7, BA2, BX1, BX3, BX6 & PX2), il convient toutefois d'interroger l'affirmation selon laquelle les groupes politiques, au niveau local, ne forment pas des « coalitions minimales entre partis adjacents », privilégiant plutôt un allié défendant des projets communaux similaires. Pour ce faire, nous avons identifié les associations privilégiées par les partis majoritaires dans les 22 communes étudiées (Tableau 1).

**Tableau 1 – Les nombres d'associations par partis majoritaires**

		Partis majoritaires		
		PS	MR	cdH
Partis partenaires	PS		6	1
	MR	3		3
	cdH	2	3	
	Ecolo	3	3	

Rappelons que dans deux communes, le parti majoritaire s'est associé avec deux partenaires ; le total est donc égal à 24.

Il peut être constaté que les groupes politiques ne privilégient pas systématiquement leur voisin idéologique sur un axe gauche-droite. Par exemple, le PS choisit autant de fois le MR qu'Ecolo (trois fois) et le MR a plus tendance à sélectionner le PS (six fois) que le cdH (trois fois). Deux



explications permettent de cerner ces associations. D'une part, puisque certains partis politiques majoritaires ouvrent leur majorité absolue dans le but de disposer de relais dans les niveaux de pouvoir supérieurs, ils auront tendance à intégrer un partenaire présent à ces niveaux de pouvoir (BX7 & BX5). D'autre part, la proximité des programmes au niveau local doit être épinglée. Ces programmes exposent des projets communs qui sont parfois proches entre groupes politiques, compte tenu de la spécificité des compétences exercées par les communes comme pouvoirs subordonnés. L'intérêt local au cœur de ces programmes est effectivement considéré de manière similaire par les différents groupes politiques (BA4, BA5, BX1, BX7 & BX6), même si des divergences dans les priorités et les moyens de parvenir à l'aboutissement des projets peuvent diviser les partis locaux (BX5, BA8, BA7, PX2 & PD9), outre la rivalité historique entre les deux grands partis politiques wallons, le PS et le MR (BX7, BD3, BA1, BX3, PC1 & PD9).

Bien que plusieurs entretiens confirment les formations de coalitions minimales entre partis adjacents, force est de constater que la spécificité des enjeux locaux pousse les acteurs politiques à s'en détacher.

### 3.2.2. Les affinités personnelles avec le partenaire minoritaire

Le choix d'un partenaire de coalition s'opère sur la base des affinités personnelles. Tel est certainement l'enseignement majeur de nos entretiens (BA4, BA1, BD3, BX1, BA6, BX7, BX9, BA2 & BX4). Selon plusieurs bourgmestres, la politique communale, avant d'être un rapport entre groupes politiques, repose sur des relations interpersonnelles (BA3, BA5, BX7, PC3 & PD9). Les entretiens nous ont permis d'identifier cinq valeurs pouvant renforcer les liens humains.

Premièrement, la confiance est un facteur déterminant dans le développement des affinités personnelles. Les membres d'un collège communal doivent se faire confiance et pouvoir compter l'un sur l'autre (BA2, BA4, BX8, BA7 & PX2). La confiance passe également par le respect des engagements et de la parole donnée (BA1).

Deuxièmement, la loyauté envers le parti le plus fort est un élément essentiel pour pouvoir gouverner ensemble, selon les chefs de file. Le sentiment de loyauté se révèle notamment par une opposition menée de manière constructive sous la précédente mandature (BX7 & BD7) ou par l'absence d'agressivité tant pendant la campagne électorale qu'au cours de la mandature précédente (BA2 & PX2). Le corollaire de la loyauté, selon certains bourgmestres, est le sens de la collégialité (BA4, BA6 & PX2).

Troisièmement, la manière de fonctionner pour réaliser les tâches quotidiennes doit être en adéquation avec la façon de travailler du futur associé ; certains préférant le travail en équipe alors que d'autres ayant un fonctionnement plus bilatéral entre les échevins et le bourgmestre (BX4).

Quatrièmement, l'implication des hommes et femmes politiques ainsi que leur volonté à collaborer sont des facteurs pris en compte au moment de la sélection du parti d'appoint (BX6, BA5, BA3 & BX7), notamment sur la base des comportements passés (BX1).

Cinquièmement, des amitiés peuvent se nouer au sein même de la vie politique locale ou au-delà de cette sphère (BD5) et ont un impact sur le choix du partenaire (BA4 & PX2).

Ces cinq valeurs qui participent à la consolidation des relations interpersonnelles contribuent à alimenter les résultats des précédentes recherches qui n'ont pas suffisamment mis en avant les valeurs à la base des affinités personnelles dans les formations de coalitions.

### 3.2.3. Les souvenirs des expériences passées avec le partenaire minoritaire

Les formations de coalitions se font dans « l'ombre du passé » (Müller *et al.*, 2008). Si nous avons déjà identifié l'incidence des expériences passées négatives lors du choix de l'ouverture, les expériences passées vécues positivement pèsent, quant à elles, davantage sur la désignation du partenaire. Ainsi, compte tenu du travail effectué par le passé et de la qualité des relations interpersonnelles, les chefs de files du parti majoritaire ont réaffirmé leur volonté de travailler une nouvelle fois avec le même partenaire (BX7, BA2, BA8, BD3, BX1, BA4, BA6, BX8 et AC3). Quelques chiffres illustrent l'importance des expériences passées positives.

Parmi les 22 communes, 3 sont dirigées par une coalition identique depuis plus de 18 ans au moins. Dans dix communes, le parti qui a décroché une majorité absolue, a reconduit l'alliance de la mandature précédente durant laquelle il disposait de moins d'élus. En outre, dans une commune, le bourgmestre a choisi son partenaire car il avait eu l'occasion de collaborer étroitement avec un de ses représentants lorsqu'il était échevin sous la précédente mandature (BA7).

Précisons enfin que lorsque deux voire trois partis ont formé ensemble une majorité lors de la précédente mandature ou que des affinités personnelles lient des hommes et femmes politiques de différentes listes, des négociations préélectorales se sont déroulées aboutissant soit à de simples conversations dites « de couloir » (BX1, BA5, BA3, BA7 & PX2), soit à un accord conclu resté confidentiel (BA1, BD2, BA4, BX5 & BA6).

### 3.2.4. Le nombre de sièges du partenaire minoritaire

Lors des formations de coalitions, il a déjà été constaté que les partis politiques ont tendance à minimiser le nombre de partenaires composant la majorité pour obtenir davantage de mandats (Bonnet & Scheimel, 1972) et qu'ils créent des « coalitions minimales gagnantes » (Riker, 1962). La prise en compte du nombre de sièges détenus par les potentiels partenaires n'est toutefois pas un critère rédhibitoire (Olislagers et Steyvers, 2015, 214). Nos entretiens confirment ces résultats.

D'un côté, lorsque les chefs de file déclarent explicitement prendre en compte le nombre de sièges obtenus en 2018 par les potentiels partenaires (BD3, BA7, BX6, BA3, BX3, BX1, BX9 & PX2), c'est en raison d'une rupture au niveau de la politique communale. Soit il y a eu un changement de bourgmestre, soit il y a eu un changement d'associé. En outre, ces chefs de file ont tous remporté une majorité courte, les amenant ainsi à apporter une attention au nombre de sièges des autres groupes politiques, et ce de deux manières. D'une part, certains d'entre eux ont tenu compte de la fluctuation des sièges et ont choisi soit le partenaire qui a gagné des voix lors des élections, soit le partenaire dont les résultats ont été stables. D'autre part, les

groupes majoritaires peuvent également examiner le nombre de sièges obtenus en tant que tel. Grâce aux entretiens, nous pouvons constater que les groupes politiques disposant d'une majorité absolue courte et souhaitant élargir cette majorité écartent les listes ayant une faible représentation, c'est-à-dire celles ne détenant qu'un ou deux élu(s) (BD3 & BA7), considérant qu'une personne ne suffit pas pour rendre la majorité plus stable (BA3). Plus globalement, précisons que dans 16 communes, le groupe majoritaire a formé une coalition avec un groupe comprenant au moins 3 élus, sans nécessairement choisir les groupes ayant le plus de sièges pour éviter de leur donner trop de visibilité ou de devoir leur donner plusieurs mandats au collège communal (BX9, BA4, BA8, PD8).

D'un autre côté, plusieurs bourgmestres ont affirmé ne pas avoir pris en compte le nombre de sièges obtenus en 2018 par les potentiels partenaires. C'est notamment le cas des groupes politiques liés par un accord préélectoral et qui ne souhaitent pas le rompre (BA4, BA1 & BD2), mais également de ceux disposant d'une majorité jugée suffisamment confortable, sans associé, mais qui ont tout de même décidé d'ouvrir à un parti, quel que soit son nombre d'élus (BA6 & BX5).

### 3.2.5. L'influence des instances supérieures du parti

Si les précédentes recherches ont insisté sur l'importance de la congruence des coalitions dans les systèmes multi-niveaux (Strom, 1990 ; Deschouwer, 2009 ; Bäck *et al.*, 2013), force est de constater que l'influence des instances supérieures des partis politiques (Dumont *et al.*, 2008) n'a pas suffisamment été prise en compte au niveau local. Précisons que les partis politiques sont organisés en plusieurs niveaux en Belgique francophone. Le cdH, le MR et le PS sont divisés en trois grands échelons : le niveau national, le niveau des arrondissements et, finalement, le niveau local<sup>9</sup>. Les instances supérieures renvoient ainsi généralement au président de l'arrondissement ou encore au président national. Sur la base des entretiens, trois degrés d'influence exercée par les instances supérieures peuvent être distingués.

Premièrement, un simple échange d'informations entre les élus locaux et les représentants des instances supérieures est constaté. Ainsi, certains bourgmestres affirment que les instances supérieures ne sont pas intervenues dans la désignation du partenaire (BX8, BX4, BA1 & BA3), mis à part une transmission d'informations entre les chefs de file ayant gagné une majorité absolue et les présidents des fédérations (BA1, BX5, BA8, BC2, BD2, BA3, BA7, BA2, PD7, PD9 & PD6). Cet échange d'information doit uniquement permettre aux partis politiques, au niveau national, de disposer d'une vision globale des majorités politiques communales (BD2 & BX1). Les élus locaux disposent en conséquence d'une large autonomie (BA7).

Deuxièmement, certains chefs de file expliquent qu'ils ont déjà fait l'objet, par le passé, de pressions de la part des instances supérieures qui prenaient la forme de « recommandations » (BA4, BA6, BX6 & PD8). Dans ce type de situation, les bourgmestres affirment que, quelles que soient ces recommandations, l'autonomie communale domine (BA4, BA6 & BX6). Autrement dit, d'autres considérations locales telles que les affinités personnelles ou les résultats des élections sont prises en compte (BX6).

---

<sup>9</sup> Il y a également un niveau provincial au sein du MR.

Troisièmement, une « imposition », c'est-à-dire un accord conclu par les fédérations de partis aux niveaux supérieurs, est formulée au groupe politique majoritaire (BA8, BX2, BD3, BX3, BA7, BX1, PX2, PD5 & PD7). Notons qu'il est cependant difficile d'évaluer la fréquence de la conclusion de tels accords, car les chiffres donnés durant les entretiens varient fortement. Certains parlent de deux ou trois accords pour les 262 communes de la Région wallonne (BX1), alors que d'autres parlent d'un pourcentage beaucoup plus élevé (BA6).

Au final, les trois degrés différenciés d'influence que nous avons identifiés grâce aux entretiens permettent d'affiner la compréhension de la recherche de congruence dans un système multi-niveau, comme celui de la Belgique.

#### **4. Vers un modèle de motivations**

En répondant à la double question posée dans le cadre de cette communication, nous sommes en mesure de tirer des enseignements plus généraux en ce qui concerne, d'une part, la négociation de coalitions surdimensionnées et, d'autre part, la négociation de telles majorités au niveau local en Wallonie.

En ce qui concerne la négociation de coalitions surdimensionnées, notre recherche a confirmé les résultats de précédentes recherches. Ainsi, en distinguant les deux étapes de la formation d'une coalition (le choix de l'ouverture et la sélection du partenaire), nous avons montré que l'ouverture de majorités absolues en vue de former des coalitions surdimensionnées permet : 1) de concrétiser les idéologies politiques à travers des politiques publiques, 2) de prendre en compte les majorités politiques des niveaux de pouvoir supérieurs et de rechercher une certaine congruence, 3) d'intégrer la contrainte institutionnelle relative au mode de scrutin (clé Imperiali), 4) de se détacher des coalitions minimales entre partis adjacents, 5) de tenir compte de l'ombre du passé et 6) d'éviter les dissensions au sein des partis politiques.

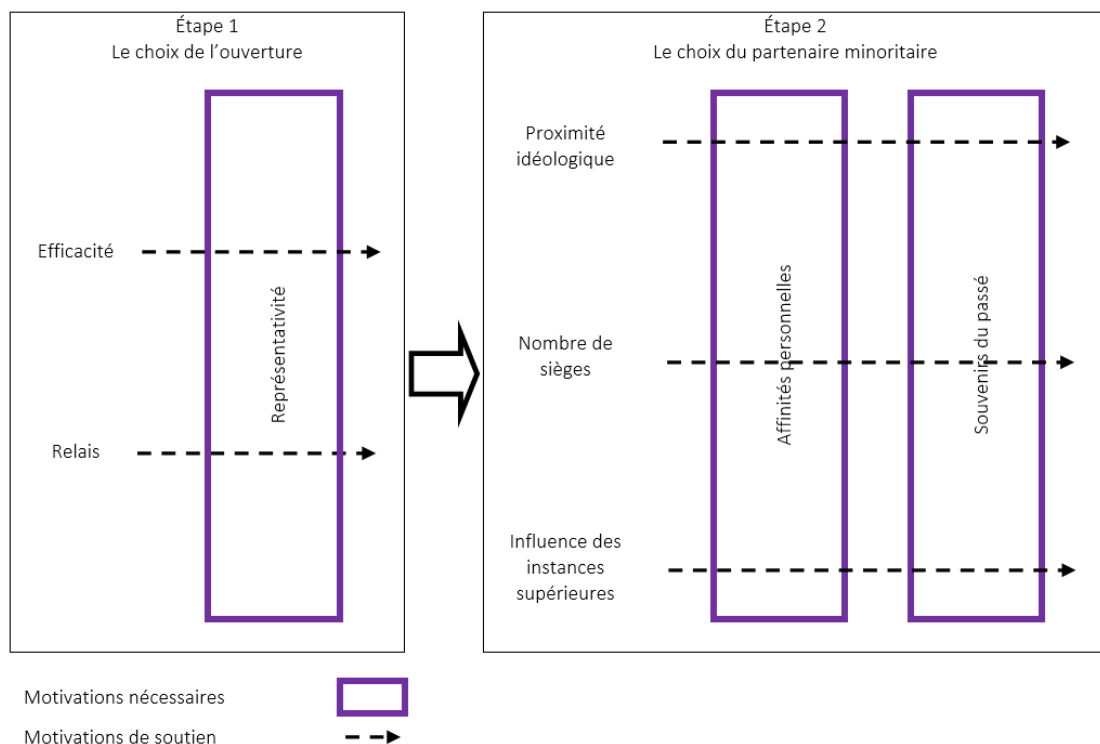
En ce qui concerne la négociation de coalitions surdimensionnées au niveau local wallon, notre recherche a permis de mettre en avant de nouvelles facettes. Ainsi, en distinguant les deux étapes de la formation d'une coalition, nous pouvons tirer sept enseignements supplémentaires. Premièrement, nous avons catégorisé les efficacités (institutionnelle, stratégique et stabilisatrice) permettant de concrétiser les idéologies politiques des acteurs politiques locaux. Deuxièmement, nous avons identifié les cinq valeurs qui renforcent les affinités personnelles au niveau local (la confiance, la loyauté, la manière de fonctionner, l'implication et l'amitié), tout en constatant que l'ombre du passé est de nature à renforcer la qualité des relations interpersonnelles et à favoriser la conclusion d'accords préélectoraux formels ou informels. Troisièmement, nous avons identifié les raisons qui poussent les partenaires politiques à se détacher des coalitions minimales entre partis adjacents, à savoir la conclusion d'accords préélectoraux ainsi que le caractère large de la majorité absolue. Quatrièmement, dans le système multi-niveau belge, nous avons identifié le rôle des instances supérieures de partis à travers trois degrés différenciés d'influence (l'information, la recommandation et l'imposition).

Il est toutefois possible d'aller plus loin en termes d'enseignements en proposant un modèle permettant d'expliquer les motivations à la base de négociations politiques de coalitions surdimensionnées au niveau local lorsque le partenaire principal dispose de la majorité absolue

des sièges. Pour ce faire, nous avons tenté de hiérarchiser les différentes motivations expliquant l'ouverture d'une majorité absolue et le choix du partenaire minoritaire. L'annexe 3 reprend le tableau précisant, pour chaque commune, la présence ou non dans les discours des acteurs rencontrés des trois motivations relatives au choix de l'ouverture et les cinq motivations relatives au choix du partenaire minoritaire. À la lecture de ce tableau, on peut se rendre compte qu'en ce qui concerne le choix de l'ouverture, la recherche d'une plus grande représentativité est une motivation nécessaire pour justifier une coalition surdimensionnée. Cette motivation est en effet présente dans les discours des chefs de file des 22 communes. En ce qui concerne le choix du partenaire, les affinités personnelles et les souvenirs du passé semblent également constituer des motivations nécessaires pour justifier du choix du partenaire minoritaire. Ces motivations sont en effet à nouveau présentes dans les discours des chefs de file des 22 communes.

Sur la base de notre analyse qualitative et de la hiérarchisation de ces motivations, nous proposons consécutivement d'établir un modèle de négociation de coalitions surdimensionnées au niveau local lorsque le partenaire principal dispose de la majorité absolue des sièges (Figure 1). Ce modèle identifie deux étapes successives. D'une part, il y a le choix de l'ouverture. D'autre part, il y a le choix du partenaire minoritaire. Pour chaque étape, nous identifions des motivations nécessaires pour la négociation de coalitions surdimensionnées et des motivations de soutien, pour reprendre la distinction convaincante d'Olislagers (2013, 198). En ce qui concerne les premières, cela signifie que si une coalition surdimensionnée est négociée, alors ces motivations sont nécessaires pour une telle négociation. Les secondes soutiennent quant à elles les premières sans jamais être des motivations nécessaires pour la négociation d'une coalition surdimensionnée au niveau local lorsque le partenaire principal dispose de la majorité absolue des sièges.

**Figure 1** – Le modèle de négociation de majorités surdimensionnées au niveau local



## 5. La conclusion

Cette étude a poursuivi un double objectif visant à étudier les motivations qui poussent un groupe politique à ouvrir sa majorité absolue au niveau local et à choisir un parti minoritaire. Pour ce faire, les 22 communes wallonnes concernées par une telle ouverture suite aux élections communales du 14 octobre 2018 ont été étudiées à partir d'entretiens semi-directifs avec les chefs de file de différents groupes politiques de ces communes. En catégorisant les différentes motivations expliquant le choix de l'ouverture et celui du partenaire minoritaire, nous avons établi un modèle qui identifie des motivations nécessaires, à savoir la recherche d'une plus grande représentativité en ce qui concerne le choix de l'ouverture et les affinités personnelles et les souvenirs du passé en ce qui concerne le choix du partenaire. En outre, nous avons identifié les motivations qui soutiennent les précédentes sans conditionner la négociation d'une coalition surdimensionnée, à savoir la recherche d'une certaine efficacité et de relais dans les niveaux de pouvoir supérieurs en ce qui concerne le choix de l'ouverture et la recherche d'une proximité idéologique, la prise en compte du nombre de sièges du partenaire minoritaire et de l'influence des instances supérieures en ce qui concerne le choix du partenaire). En nous focalisant sur le suivi du processus de négociation des majorités surdimensionnées, notre recherche constitue un double apport par rapport à la littérature scientifique : d'une part, nous identifions les motivations (nécessaires et de soutien) permettant de comprendre l'ouverture et, d'autre part, nous hiérarchisons ces motivations.

À partir de ces résultats, il nous semble que quatre pistes de recherches mériteraient d'être poursuivies. Premièrement, il serait utile de mener des études comparatives afin d'identifier de potentielles spécificités propres aux contextes politiques étudiés. Par exemple, l'importance des affinités personnelles pourrait être expliquée en raison de la moindre nationalisation de la vie politique locale wallonne (Dodeigne *et al.*, 2020). Certaines motivations identifiées dans cette communication se retrouveraient-elles peut-être dans d'autres contextes politiques locaux. Deuxièmement, et dans la continuité de la précédente piste, il serait judicieux de développer une méthodologie quantitative permettant de quantifier, à plus grandes échelles, l'importance des motivations expliquant les négociations de coalitions surdimensionnées, si toutefois une méthodologie quantitative est adaptée, Ellen Olislagers n'en étant par exemple pas convaincu (2013, 171). Cette méthodologie quantitative permettrait ainsi de généraliser les résultats en comparant les cas étudiés et en distinguant les facteurs contextuels. Troisièmement, il conviendrait désormais d'identifier dans quelle mesure l'ouverture d'une majorité absolue est ou non payante pour le groupe majoritaire. À l'instar de l'étude qui a permis d'identifier les gagnants et les perdants des votes d'une motion de méfiance constructive collective ou individuelle sur une période de deux mandatures (Gustin & Grandjean, 2019), il serait intéressant de connaître l'évolution des résultats, sur plusieurs mandatures, des groupes politiques qui ont opté pour une ouverture de leur majorité absolue. Quatrièmement, il serait intéressant de connaître les motivations des partis minoritaires à rejoindre des coalitions surdimensionnées, avec à nouveau la possibilité d'établir un modèle de motivations. Une telle recherche permettrait de compléter les résultats de notre recherche, de l'enrichir et d'identifier certaines limites.

Plus largement, cette communication permet en tout cas de constater que les subjectivités des acteurs sont importantes à prendre en compte dans l'étude des négociations de coalitions,

nous invitant ainsi à nous détacher d'une approche inspirée du choix rationnel, qui fonde pourtant les multiples théories dans ce champ de recherche.

## Annexe 1 – Les caractéristiques des communes étudiées

Commune	Province	Population (01.01.2018)	Parti majoritaire	Parti partenaire	Pourcentage des voix du parti majoritaire	Nombre de sièges du parti majoritaire	Nombre de sièges du parti partenaire	Majorité courte (0) Majorité large (1)
Andenne	Namur	26 985	PSD@	MR	52,52 %	17/29	3	1
Ans	Liège	28 237	PS	MR-IC	45,32 %	16/29	6	0
Aywaille	Liège	12 393	Ensemble (MR)	Progrès (PS)	42,52 %	12/23	2	0
Bernissart	Hainaut	11 868	PS	Ecolo	46,66 %	11/21	2	0
Binche	Hainaut	33 590	PS	MR-IC (MR-cdH)	57,00 %	20/31	5	1
Charleroi	Hainaut	201 327	PS	C+ (cdH) ; Ecolo	41,29 %	26/51	4 + 3	0
Courcelles	Hainaut	31 309	MR	cdH ; Ecolo	50,55 %	18/31	1 + 3	0
Estinnes	Hainaut	7 716	EMC (cdH)	MR	46,28 %	10/19	2	0
Florennes	Namur	11 365	Contact 21 (cdH)	Ad 11 (MR)	45,02 %	11/21	7	0
Grâce-Hollogne	Liège	22 524	PS	Ecolo	42,11 %	15/27	3	0
Ham-sur-Heure-Nalinnes	Hainaut	13 532	MR	Vivrensemble (cdH)	69,73 %	18/23	2	1
Marche-en-Famenne	Luxembourg	17 455	cdH	PS	47,48 %	14/25	4	0
Montigny-le-Tilleul	Hainaut	10 136	MR	PS	47,35 %	12/21	3	0
Mouscron	Hainaut	58 164	cdH	MR	47,45 %	19/37	5	0
Péruwelz	Hainaut	17 103	MR-IC	Ecolo	43,30 %	13/25	2	0
Rixensart	Brabant wallon	22 381	NAP-MR (MR-cdH)	SolidaRix (PS)	44,82 %	14/27	3	0
Seneffe	Hainaut	11 267	LB (MR-Défis-indépendants)	Ecolo	47,44 %	11/21	3	0
Silly	Hainaut	8 403	LB (MR)	SENS (cdH)	53,81 %	12/19	4	1
Spa	Liège	10 371	MR	SPA (PS)	43,79 %	11/21	1	0
Theux	Liège	12 027	IFR (MR)	PS Plus	45,10 %	12/23	4	0
Thuin	Hainaut	14 683	PS	IC (cdH)	41,88 %	12/23	4	0
Wavre	Brabant wallon	34 310	LB (MR)	PS	40,63 %	16/31	3	0

## Annexe 2 – La liste des codes et thématiques

Codes pour la catégorisation des paragraphes		
Affinités personnelles	Electorat	Mandature en cours
Alliance historique	Enrichissement du débat	Nombre de partenaires
Autonomie	Expériences négatives	Nombre de sièges
Campagne	Expériences positives	Opposition
Carolo	Genre	Partenaire
Choix du partenaire	Image d'ouverture	Personnalité du leader
Compétences	Indépendance partisane	Pressions
Confiance	Instances supérieures	Proximité des programmes
Contestations	Légitimité interne	Relais
Contexte local	Long terme	Représentation
Contexte politique général	Maintien de la coalition	Tensions communales
Contexte régional ou fédéral	Majorité confortable	Tradition d'ouverture
Culture	Majorité large	Travailleurs
Discussions préélectorales	Majorité stable	Vie interne au parti
Échevinats		
Thématiques principales		
Large majorité	Expériences passées	Relations personnelles
Choix du partenaire	Mandats communaux et dérivés	Répartition des compétences
Contexte	Mandature	Représentation
Discussions préélectorales	Négociations	Vie interne au parti
Electorat	Opposition	Vision du partenaire
Enrichissement du débat	Relations avec les niveaux de pouvoir supérieurs	



### Annexe 3 – La présence des motivations d’ouverture d’une majorité absolue et de sélection du partenaire minoritaire

Communes	Le choix de l’ouverture			Total	La sélection du partenaire minoritaire					Total
	Efficacité	Relais	Représentativité	/3	Proximité idéologique	Affinités personnelles	Souvenirs du passé	Nombre de sièges	Influence des instances supérieures	/5
Andenne	1	1	1	3	1	1	1	1	0	4
Ans	1	1	1	3	1	1	1	1	0	4
Aywaille	1	1	1	3	1	1	1	1	0	4
Bernissart	1	0	1	2	1	1	1	1	1	5
Binche	0	0	1	1	0	1	1	1	0	3
Charleroi	1	1	1	3	0	1	1	1	0	3
Courcelles	1	1	1	3	0	1	1	1	1	4
Estinnes	1	1	1	3	0	1	1	1	1	4
Florennes	1	0	1	2	0	1	1	1	1	4
Grâce-Hollogne	0	0	1	1	1	1	1	0	1	4
Ham-sur-Heure-Nalinnes	1	1	1	3	1	1	1	0	0	3
Marche-en-Famenne	0	0	1	1	0	1	1	0	0	2
Montigny-le-Tilleul	1	1	1	3	1	1	1	0	0	3
Mouscron	1	1	1	3	0	1	1	1	1	4
Péruwelz	1	1	1	3	0	1	1	1	1	4
Rixensart	1	0	1	2	0	1	1	1	1	4
Seneffe	1	0	1	2	0	1	1	1	0	3
Silly	1	1	1	3	1	1	1	0	1	4
Spa	0	1	1	2	1	1	1	0	1	4
Theux	1	1	1	3	0	1	1	0	1	3
Thuin	1	1	1	3	1	1	1	1	0	4
Wavre	1	1	1	2	1	1	1	0	1	3
Total	18	15	22		11	22	22	14	12	

## Bibliographie

- Adrian Charles, "Review of Coalition Theories: A Logical and Empirical Critique", *The American Political Science Review*, vol. 71, n° 4, 1977, p. 1612.
- Andeweg Rudy B., "Political psychology: prospects and potential", *European Political Science*, 2003, vol. 2, n° 2, pp. 23-29.
- Andeweg Rudy B., "From puzzles to prospects for coalition theory", in Andeweg Rudy B., De Winter Lieven and Dumont Patrick (eds.), *Puzzles of Government Formation*, London, Routledge, 2011, pp. 190-203.
- Axelrod Robert, *Conflict of interest: A theory of divergent goals with applications to politics*, Chicago, Markham Pub. Co, 1970, 216 pp.
- Bäck Hanna, "Explaining and predicting coalition outcomes: Conclusions from studying data on local coalitions", *European Journal of Political Research*, vol. 42, n° 4, 2003, pp. 441-472.
- Bäck Hanna, "Intra-Party Politics and Coalition Formation", *Party Politics*, vol. 14, n° 1, 2008, pp. 71-89.
- Bäck Hann, Debus Marc, Müller Jochen and Bäck Henry, "Regional Government Formation in Varying Multilevel Contexts: A Comparison of Eight European Countries", *Regional Studies*, vol. 47, n° 3, 2013, pp. 368-387.
- Baron David P. and Diermeier Daniel, "Elections, Governments, and Parliaments in Proportional Representation", *Quarterly Journal of Economics*, vol. 116, n° 3, 2001, pp. 933-967.
- Bonnet Gilbert and Schemel Yves, "La théorie des coalitions selon William Rik. Essai d'application aux élections municipales françaises de 1965 et 1971", *Revue française de science politique*, vol. 2, 1972, pp. 269-282.
- Budge Ian and Laver Michael, "Office Seeking and Policy Pursuit in Coalition Theory", *Legislative Studies Quarterly*, vol. 11, 1986, pp. 485-506.
- Bué Nicolas and Desage Fabien, "Le 'monde réel' des coalitions", *Politix*, vol. 88, n° 4, 2009, pp. 7-37.
- Carrubba Clifford J. and Volden Craig, "Coalitional Politics and Logrolling in Legislative Institutions", *American Journal of Political Science*, vol. 44, n° 2, 2000, pp. 261-277.
- Close Caroline and Matagne Geoffroy, "S'allier pour gagner, s'allier pour gouverner. Alliances préélectorales et coalitions locales en Wallonie et à Bruxelles", in Dodeigne Jérémy, Close Caroline, Jacquet Vincent and Matagne Geoffroy (eds.), *Les élections locales du 14 octobre 2018 en Wallonie et à Bruxelles : une offre politique renouvelée?* Genval, Vanden Broele, 2020, pp. 125-148.
- Coman Roman, Crespy Amandine, Louault Frédéric, Morin Jean-Frédéric, Pilet Jean-Benoît and van Haute Émilie, *Méthodes de la science politique. De la question de départ à l'analyse des données*, Brussels, De Boeck, coll. "Méthodes en sciences humaines", 2016, 224 p.
- Copus Colin, "Local Political Leadership. The voters or councilors - Who chooses who governs?", in Kerly Richard, Liddle Joyce and Dunning Pamela T. (eds.), *The Routledge handbook of international local government*, London, Routledge, 2019, pp. 25-37.
- Crombez Christophe, "Minority Governments, Minimal Winning Coalitions and Surplus Majorities in Parliamentary Systems", *European Journal of Political Research*, vol. 29, n° 1, 1996, pp. 1-29.
- Dandoy Régis, "Résultats des élections et formation des exécutifs", in Bouhon Frédéric and Reuchamps Min (dir.), *Les systèmes électoraux de la Belgique*, Brussels, Larcier, 2<sup>nd</sup> ed, 2018, pp. 513-534.
- Dandoy Régis, Dodeigne Jérémy, Matagne Geoffroy and Reuchamps Min, *Les élections communales de 2012 en Wallonie*, Genval, Vanden Broele Editions, 2013, 195 p.
- Debus Marc, "Office and Policy Payoffs in Coalition Governments", *Party Politics*, vol. 14, n° 5, 2008a, pp. 515-538.
- Debus Mars, "Party Competition and Government Formation in Multilevel Settings: Evidence from Germany", *Government and Opposition*, vol. 43, n° 4, 2008b, pp. 505-538.
- Debus Marc and Gross Martin, "Coalition formation at the local level: Institutional constraints, party policy conflict, and office-seeking political parties", *Party Politics*, vol. 22, n° 6, 2016, pp. 835-846.
- Deschouwer Kris, "Coalition Formation and Congruence in a Multi-layered Setting: Belgium 1995-2008", *Regional and Federal Studies*, vol. 19, n° 1, 2009, pp. 13-35.
- Diermeier Daniel and Merlo Antonio, "Government Turnover in Parliamentary Democracies", *Journal of Economic Theory*, vol. 94, n° 1, 2000, pp. 46-79.
- Dodd Lawrence, "Party Coalitions in Multiparty Parliaments: A Game-Theoretic Analysis", *The American Political Science Review*, vol. 68, n° 3, 1974, pp. 1093-1117.
- Dodeigne Jérémy, Close Caroline and Matagne Geoffroy, "Le scrutin communal : une affaire nationale ou locale ?", in Dodeigne Jérémy, Close Caroline, Jacquet Vincent and Matagne Geoffroy (eds.), *Les élections locales du 14 octobre 2018 en Wallonie et à Bruxelles : une offre politique renouvelée ?* Genval, Vanden Broele, 2020, pp. 33-58.
- Downs Anthony, "An Economic Theory of Political Action in a Democracy", *The Journal of Political Economy*, vol. 65, n° 2, 1957, pp. 137-150.
- Downs William M., *Coalition Government Subnational Style*, Columbus, Ohio State University Press, 1998, 336 p.
- Dumont Patrick, De Winter Lieven and Ackaert Johan, "La formation des coalitions communales: les pratiques anciennes en héritage", in Rihoux Benoit, Buelens Jo and Deschouwer Kris (eds.), *Entre l'électeur et le quartier général. Les sections locales des partis et les élections communales de 2006*, Brussels, VUB Press, 2008, 206 p.
- Dumont Patrick, De Winter Lieven and Andeweg Rudy B. "From coalition theory to coalition puzzles", in Andeweg Rudy B., De Winter Lieven and Dumont Patrick (eds.), *Puzzles of Government Formation*, London, Routledge, 2011, pp. 1-23.
- Durviaux Ann Lawrence, *Principes de droit administratif*, Brussels, Larcier, 2018, 672 p.
- E. Brl., "Seneffe: ousted from the majority, Gaëtan De Laever stops politics", *La Dernière Heure*, 22 October 2018.
- Ervik Bkorn, "Does the Mayor's Party Brand Matter? The Prospect of Statewide Parties' Policy in Local Government", *Local Government Studies*, vol. 41, n° 3, 2015, pp. 339-361.
- G. La, "Communes 2018 à Binche : la plus grande majorité jamais connue", *La Dernière Heure*, 20 October 2018.
- Gamson William, "A Theory of Coalition Formation", *American Sociological Review*, vol. 26, n° 3, 1961, pp. 373-382.
- Grandjean Geoffrey, "Onderhandelen over vorming van een meerderheid en burgemeester worden in België : Welke invloed heeft de regionale wetgeving ?", *Publiekrechtelijke Kronieken*, n° 4, 2016, pp. 594-610.
- Gustin Archibald, "Les motions de méfiance constructives dans les communes wallonnes (2012-2018)", *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2378, 2018, pp. 5-36.
- Gustin Archibald and Grandjean Geoffrey, "Politieke gevolgen van het indienen van constructieve moties van wantrouwen op gemeentelijk niveau (2006-2018)", *Publiekrechtelijke Kronieken*, n° 1, 2019, pp. 45-61.
- Jungar Ann-Cathrine, "The Rainbow coalition. A surplus majority coalition in Finland", in Andeweg Rudy B., De Winter Lieven and Dumont Patrick (eds.), *Puzzles of Government Formation*, London, Routledge, 2011, pp. 129-146.
- Klüver Heike and Bäck Hanna, "Coalition Agreements, Issue Attention, and Cabinet Governance", *Comparative Political Studies*, vol. 52, n° 13-14, 2019, pp. 1995-2031.
- Lagasse Nicolas, "Les règles particulières aux élections communales et les spécificités locales", in Centre de droit public, *Les élections*

- dans tous leurs états. Bilan, enjeux et perspectives du droit électoral, Brussels, Bruylant, 2001, pp. 293-342.
- Laver Michael, Rallings Colin and Thrasher Michael, "Coalition Theory and Local Government: Coalition Payoffs in Britain", *British Journal of Political Science*, vol. 17, n° 4, 1987, pp. 501-509.
- Laver Michael, "Theories of Coalition Formation and Local Government Coalitions", in Mellors Colin and Pijnenburg Bert (eds), *Political Parties and Coalitions in European Local Government*, London, Routledge, 1989, pp. 15-33.
- Laver Michael and Schofield Norman, *Multiparty government: the politics of coalition in Europe*, Oxford, Oxford University Press, 1990, 336 pp.
- Lijphart Arend, *Democracies: Patterns of Majoritarian and Consensus Government in Twenty-One Countries*, New Haven, Yale University Press, 1984, 232 pp.
- Lupia Arthur and Strom Kaare, "Bargaining, Transaction Costs, and Coalition Governance", in Strom Kaare, Müller Wolfgang and Bergman Torbjörn (eds.), *Cabinets and Coalition Bargaining*, Oxford, Oxford University Press, 2008, pp. 51-53.
- Magre Jaume and Pano Esther, "The Architecture of the Local Political Community. France, Italy, Portugal and Spain", in Kerly Richard, Liddle Joyce and Dunning Pamela T. (eds), *The Routledge handbook of international local government*, London, Routledge, 2019, pp. 418-431.
- Matagne Geoffroy, Radoux Emmanuel and Verjans Pierre, "La composition du collège communal après la réforme du Code wallon de la démocratie locale", *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2094, 2011, pp. 5-35.
- Müller Wolfgang C., Bergman Torbjörn and Strom Kaare, "Coalition Theory and Cabinet Governance: An Introduction", in Strom Kaare, Müller Wolfgang C. and Bergman Torbjörn (eds), *Cabinets and Coalition Bargaining: The Democratic Life Cycle in Western Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2008, pp. 1-50.
- Müller Wolfgang C., and Strom Kaare, "Coalition Agreements and Cabinet Governance", in Strom Kaare, Müller Wolfgang C. and Bergman Torbjörn (eds), *Cabinets and Coalition Bargaining: The Democratic Life Cycle in Western Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2008, pp. 159-199.
- Nasseaux Jean-Pierre, "La formation des coalitions dans les communes bruxelloises", *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1770, 2002, pp. 5-39.
- Olislagers Ellen, *Calculation or donation? Choosing partners in local coalition formation in the Flemish region of Belgium*, Doctoral dissertation, Ghent University, 2013, 272 p.
- Olislagers Ellen and Steyvers Kristof, "Choosing Coalition Partners in Belgian Local Government", *Local Government Studies*, vol. 41, n° 2, 2015, pp. 202-219.
- Riker William, *Theory of Political Coalitions*, Yale, Yale University Press, 1962, 312 pp.
- Schreier Margrit, *Qualitative Content Analysis in Practice*, London, Sage, 2012, 272 pp.
- Serritzlew Søren, Skjæveland Asbjørn & Blom-Hansen Jens, "Explaining Oversized Coalitions: Empirical Evidence from Local Governments", *The Journal of Legislative Studies*, vol. 14, n° 4, 2008, pp. 421-450.
- Sinkovics Rudolf R. and Alfodi Eva A., "Progressive Focusing and Trustworthiness. The Enabling Role of Computer-Assisted Qualitative Data Analysis Software (CAQDAS)", *Management International Review*, n° 52, 2012, pp. 817-845.
- Sjölin Mats, *Coalition Politics and Parliamentary Power*, Lund, Lund University Press, 1993, 230 p.
- Steyvers Kristof, Reynaert Herwig, De Ceuninck Koenraad and Valcke Tony, "All Politics is Local, Partisan or National? Local Lists in Belgium", in Reiser Marion and Holtmann Everhard (eds.), *Farewell to the Party Model? Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften*, 2008, pp. 169-194.
- Strom Kaare, "A Behavioral Theory of Competitive Political Parties", *American Journal of Political Science*, vol. 34, n° 2, 1990, pp. 565-598.
- Strom Kaare, Budge Ian and Laver Michael J., "Constraints on Cabinet Formation in Parliamentary Democracies", *American Journal of Political Science*, vol. 38, n° 2, 1994, pp. 303-335.
- Strom Kaare and Swindle Stephen M., "Strategic parliamentary dissolution", *American Political Science Review*, vol. 96, n° 3, 2002, pp. 575-591.
- Thrasher Michael, "Sub-national coalition government formation in Belgium, France and Germany", *Local Government Studies*, vol. 25, n° 1, 1999, pp. 99-104.
- Volden Craig and Carrubba Clifford J., 'The Formation of Oversized Coalitions in Parliamentary Democracies', *American Journal of Political Science*, vol. 48, n° 3, 2004, pp. 521-537.
- Wille Fanny and Deschouwer Kris, *À propos d'hommes et de pouvoir : La formation des coalitions au sein des communes belges*, Brussels, Academic and Scientific Publishers, 2012, 192 p.
- Woods Megan, Macklin Rob and Lewis Gemma K., "Researcher reflexivity: exploring the impacts of CAQDAS use", *Social Research Methodology*, vol. 19, n° 4, 2016, p. 385-403.